



## Rapport Garot : passer des propositions à l'action !

Les Restos du Cœur accueillent favorablement les propositions formulées dans le rapport du député Guillaume Garot sur la lutte contre le gaspillage alimentaire remis à Ségolène Royal et Stéphane Le Foll ce mardi 14 avril.

Les associations d'aide alimentaire contribuent depuis de nombreuses années à ce combat à travers leurs activités de récupération des denrées invendues. Les dons obtenus via les actions de collecte effectuées auprès des grandes et moyennes surfaces permettent de diversifier le soutien alimentaire apporté à près de 4 millions de personnes en France. **Ainsi, les Restos ont pu distribuer près de 27 millions de repas l'an dernier grâce aux dons alimentaires.**

C'est pourquoi nous réclamons depuis plusieurs mois des mesures permettant de **renforcer et de pérenniser ces formes de dons**, en clarifiant les mécanismes d'incitation fiscale et en sécurisant l'action des bénévoles, notamment pour tout ce qui concerne les aspects sanitaires. **Cette priorité, présente dans le rapport, doit faire l'objet de mesures rapides de la part du Gouvernement.**

Les demandes que nous portons depuis maintenant plusieurs mois ont été en partie entendues par Guillaume Garot. **L'engagement de maintenir la défiscalisation des dons d'invendus alimentaires** et la proposition d'un **nouvel élargissement du dispositif fiscal des dons agricoles** sont absolument essentiels à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les préconisations du rapport interdisant les grandes surfaces de « jeter » leurs invendus alimentaires, les obligeant à donner aux associations habilitées qui en font la demande et conditionnant la défiscalisation au tri et à la mesure du don nous semblent également aller dans le bon sens.

Les dispositifs présentés devraient s'avérer plus efficaces que l'obligation inconditionnelle de don, évoquée à de nombreuses reprises ces dernières semaines mais peu compatible avec les moyens humains et logistiques limités dont disposent nos associations.

Pour autant, **les modalités qui seront prévues par le législateur doivent veiller à ne pas casser les partenariats volontaires qui sont déjà noués** et qui fonctionnent très bien entre certaines enseignes et les Restos : les avancées proposées ne produiront des résultats durables que si leur mise en œuvre est adaptée aux réalités du terrain et de l'engagement bénévole.

Les Restos du Cœur appellent le Gouvernement à se saisir de ce sujet pour que ces propositions ne restent pas lettre morte.

**Contact Presse : 01 53 32 23 40 ou 01 53 32 23 14 - [communication@restosducoeur.org](mailto:communication@restosducoeur.org)**

Si vous ne souhaitez plus recevoir les actualités des Restos du Cœur, merci de bien vouloir nous contacter par mail.